

LES CENDRES

Les cendres sont traditionnellement confectionnées à partir des rameaux bénis de l'année précédente.

Le fait de se couvrir de cendres, comme signe de pénitence et de deuil est abondamment attesté dans l'Ancien Testament (*Jos 7, 6 ; 2 Sam 13, 19 ; Ex 27, 30 ; Job 2, 12 et 42, 6 ; Jon 3, 6 ; Est 4, 3*).

Parce qu'elle est le produit de la combustion et par sa légèreté, la cendre est l'image des choses fragiles et éphémères. Abraham dit à Dieu « *je ne suis que cendre et poussière* » (Gn 18, 27). En nous rappelant ces choses, c'est un moyen de nous attacher, précisément, à ce qui est fort et durable.

C'est dans les pays Rhénans, au X^e siècle, que ce rite sensible s'est développé, avant de s'imposer au XIII^e à toute l'Eglise.

JEÛNE ET ABSTINENCE

L'Eglise demande aux fidèles d'observer les directives suivantes pour « signifier » l'esprit de conversion que proclame l'Evangile : se priver pour faire pénitence et partager avec ceux qui sont dans le besoin

- **Tous les vendredis de l'année** : abstinence (de viande, alcool, tabac...) ou bien un moment plus important consacré à la prière.
- **Mercredi des Cendres et Vendredi Saint** (au moins) Jeûne et abstinence : privation substantielle de nourriture et partage avec ceux qui sont dans le besoin.
- **Chaque Vendredi de Carême** : abstinence de viande et temps de prière

(Décision de l'Episcopat français du 29 octobre 1984)

A chacun de voir, en conscience ce qu'il peut faire en plus, sans nuire ni à sa santé, ni à son devoir d'état, ni à ses bonnes relations.

AVANT LE CAREME

MARDI-GRAS – 21 février

Encourageons-nous joyeusement à entrer en CARÊME par une soirée du Mardi-Gras à la **salle Seguin, à 19h.**

- Venez **déguisés**, maquillés aux couleurs bleu et rouge d'Haïti.
- Présentation du **projet de Carême** « Famille KIZITO »
- **Buffet partagé** (salé & sucré) Venez faire découvrir vos spécialités. Chacun apporte ses couverts

ENTREE EN CAREME

MERCREDI DES CENDRES – 22 février

La porte d'entrée du Carême, c'est le MERCREDI DES CENDRES, où nous recevons en signe de pénitence et de conversion des cendres sur le front.

8h30	Messe des Cendres
9h-10h	Confessions
19h	Messe des Cendres

PENDANT LE CAREME

MARDIS DE CARÊME

La Parole de Dieu

19h **Partage de la Parole de Dieu** du Dimanche, animé par les équipes liturgiques à la salle paroissiale

JEUDIS DE CARÊME

Prédication de Carême – Le Salut

19h	Messe avec prédication de Carême Thème : LE SALUT
20h	Repas de Carême partagé
21h	Prière finale

VENDREDIS DE CARÊME

Chemin de Croix

15h Médiation du Chemin de Croix, église

MESSE EN SEMAINE

Le moyen chaque jour, dans la prière et l'offrande du sacrifice eucharistique, de nourrir notre foi.

Mardi, mercredi, vendredi, samedi

8h	Prière des laudes
8h20	Messe

ADORATION DU SAINT-SACREMENT

Oratoire du Buisson-Ardent

Le Mardi 9h-22h
Du Mercredi 9h au vendredi 18h

CONFESSIONS

Le sacrement de la réconciliation, ou confession, est un sacrement de guérison du cœur. Par la puissance de sa Miséricorde, Notre Dieu ne fait pas que pardonner nos péchés, Il guérit et libère notre cœur de tout ce qui le blesse et l'entrave.

Mercredi des Cendres	9h-10h
Mardi	9h-10h
Jeudi	18h30-19h
Vendredi	15h30-16h30
Samedi-Saint	10h-12h

Sur rendez-vous, quand vous le souhaitez !

CELEBRATIONS PENITENTIELLES

Mardi 28 mars	18h30	Sorgues
Mercredi 29 mars	19h	Montfavet
Jeudi 30 mars	18h30	Entraigues
Mardi 4 avril	18h45	Le Pontet

TEMPS DE LA PASSION

A partir du V^o Dimanche de Carême, nous entrons dans le temps de la Passion. Pour nous aider à fixer notre attention sur le Christ Jésus, et contribuer à notre dépouillement, pendant cette période, les images et statues dans les églises sont habituellement voilées, ne laissant plus apparaître que les croix et les images du chemin de croix.

SEMAINE SAINTE

Dimanche 2 avril	10h30	RAMEAUX
Jeudi 6 avril		JEUDI SAINTE
	10h	Messe-Christmale à N.D. des Dom
	19h	Sainte-Cène
	Nuit	Veillée d'adoration au Reposoir
Vendredi 7 avril		VENDREDI SAINTE
	15h	Chemin de Croix
	19h	Office de la Passion
Samedi 8 avril		SAMEDI SAINTE
	10h-12h	Confession
		NUIT DE PÂQUES
	21h30	Vigile de Pâques
Dimanche 9 avril	10h30	PÂQUES

ACTION DE CAREME

FAMILLE KIZITO HAÏTI-FRANCE

L'association Famille Kizito Haïti France, créée en 2018, souhaite assurer une entraide pour les enfants d'Haïti, et vient en soutien matériel et spirituel à la Famille Kizito, une communauté religieuse en fondation dans l'archidiocèse de Port-au-Prince.



L'association est née de la rencontre de parents adoptifs et de sœur Paesie qui a beaucoup œuvré pour l'adoption en Haïti. Elle est composée de parents adoptifs d'enfants nés en Haïti, d'enfants adoptés, rejoints par de nombreux membres, de nouveaux amis

Son but est de soutenir Famille Kizito en Haïti qui :

- Soutient la création et le développement de centres d'activités éducatives en Haïti afin de permettre la scolarisation des enfants et des jeunes, l'accès à l'orientation et à la formation professionnelle, dans un esprit de développement intégral des personnes,
- Favorise l'accès à des activités culturelles et de loisirs, pratiques artistiques et sportives,
- Lutte contre la délinquance, la drogue et la prostitution,
- Favorise les visites et l'accompagnement des prisonniers.



Notre Dame de Bon Repos

Bulletin paroissial de Montfavet

VIVRE LE CARÊME A MONTFAVET COMPRENDRE LE CARÊME

40 JOURS

Cette période de 40 jours (*Quadragesima -Carême*) est devenue, dès le IV^o siècle, un temps de renouvellement pour toute l'Eglise, par la pénitence (le jeûne en particulier), la prière et le partage.

Ces 40 jours honorent le jeûne de Notre Seigneur (Mt 4,2 ; Lc 5, 34-35), en s'enracinant dans la tradition du Peuple de Dieu, avec le jeûne de Moïse au Sinaï (Ex 24, 18) et celui du prophète Elie allant à l'Horeb (1 R. 19, 7-9)

« L'Eglise persiste à nous inviter à faire de cette saison comme une retraite spirituelle où l'effort de méditation et de prière, à l'école de la liturgie, doit être soutenu par un effort de mortification personnelle dont la mesure (...) est laissée à chacun » (*Dictionnaire de théologie, Bouyer*).

Le Dimanche n'étant jamais un jour de pénitence, n'est pas compté dans les jours du Carême qui commence par le Mercredi des Cendres.